



AMENAGEMENT DE L'AEROPARC

Définition et mise en œuvre des
mesures compensatoires

Lot n°2 : Elaboration d'un programme de
compensation

Mission 2.1 : Réalisation d'un diagnostic d'éligibilité
sur un site pré-identifié



Table des matières

4 Présentation du site « La basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans »	3
4.1 Situations géographique et cadastrale	3
4.2 Surface et nature du site	5
4.2.1 Ilot 1	5
4.3 Propriétaire et conditions de mise en vente	6
4.3.1 Ilot 1	6
5 Enjeux environnementaux	8
5.1 Milieu physique	8
5.1.1 Contexte topographique	8
5.1.2 Contexte hydrographique	8
5.2 Patrimoine naturel	12
5.2.1 Zonages réglementaires	12
5.2.2 Zonages d'inventaires	12
5.2.3 Réseaux écologiques	12
5.2.4 Occupation des sols	15
5.3 Contexte social et industriel	19
5.3.1 Contexte social	19
5.3.2 Contexte industriel	20
6 Annexes	21
6.1 Zonages réglementaires	22
6.1.1 Arrêté de Protection de Biotope (APB)	22
6.1.2 Parc Naturel Régional (PNR)	22
6.1.3 Réserve Naturelle Régionale (RNR)	22
6.1.4 Zones Natura 2000	22
6.2 Zonages d'inventaire	23
6.2.1 ZNIEFF de type I	23
6.2.2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II (ZNIEFF de type II)	27

4 Présentation du site « La basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans »

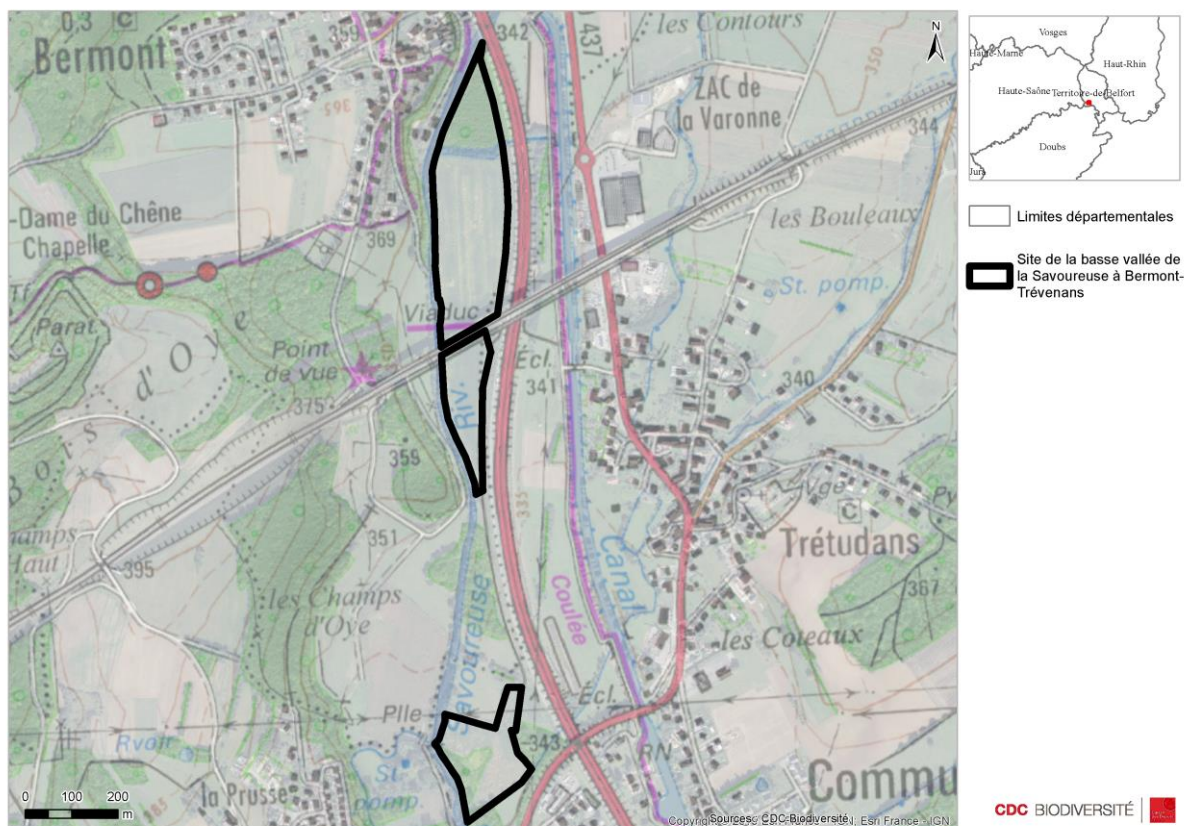
4.1 Situations géographique et cadastrale

Le site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans se situe sur deux communes, Bermont et Trévenans, dans le département du Territoire de Belfort (90) en région Bourgogne-Franche-Comté, à environ 13 km de la ZAC de l'Aéroparc. L'ilot nord du site est limité au sud par la LGV Rhin-Rhône, à l'est par l'A36, à l'ouest par la Savoureuse, rivière à caractère torrentiel à l'amont de Belfort, et plus calme mais sujette à des crues à son aval. Le site se trouve à environ 5 km à l'aval de sa sortie de Belfort.

Les coordonnées géographiques sont, au centroïde du site :

- Latitude : 47.577110
- Longitude : 6.856557

Son périmètre est représenté sur la Carte 1. A noter que ce périmètre n'est pour l'instant pas connu avec précision et pourra être modifié avec l'obtention de nouvelles informations.



Carte 1 : Localisation géographique du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans

Le site correspond aux parcelles cadastrales, regroupées en îlots, représentées sur la carte 2 et détaillées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Caractéristiques cadastrales du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans

Ilots	Commune	Code INSEE	Section	Parcelle	Surface (m ²)	Lieu-dit	Propriétaire
1	Bermont	90011	ZC	69	71 190	Pres du Paquis	Commune de Bermont
				70	21 440		
	Trévenans	90097	AC	196	2 279		
2	Trévenans	90097	AB	8	6 834		
				9	10 222		
				10	8 200		
				11	1 768		
				12	3 067		
Total					125 000		



Carte 2 : Localisation de l'îlot 1 du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans au regard du cadastre



Carte 3 : Localisation de l'ilot 2 du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans au regard du cadastre

4.2 Surface et nature du site

Le site couvre une surface de 12,5 hectares.

4.2.1 Ilot 1

Le Plan de Zonage (cf. Figure 1), issu du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bermont en cours de révision et en date de 2019, identifie la parcelle ZC69 comme une zone agricole d'intérêt écologique en grande partie avec, au Nord du site, une zone identifiée comme espace naturel d'intérêt écologique. La parcelle 196 ainsi que l'intégralité de l'ilot 2 sont classés en zones agricoles d'intérêt écologique.

Le site est également situé en secteur inondable (selon l'Atlas du bassin de la Douce et PPRI de la Savoureuse) et s'intègre dans le périmètre autour des canalisations de transport d'hydrocarbures (zone tampon de 155 m).

La parcelle ZC69 est composée de 3 parties :

- Sa partie cultivée, sur environ 5 ha ;
- Sa partie forestière, sur environ 2 ha ;
- Le cours et les berges de la Morte, qui sépare les deux autres parties.

La partie cultivée a une histoire agricole très ancienne, mais marquée récemment par divers grands travaux :

- Construction de l'A36 en 1972, avec notamment une voie d'accès au chantier traversant la parcelle, encore visible dans la végétation actuelle. Sur le coteau adjacent, cette voie d'accès a été reprise par l'actuelle LGV ;
- Construction de la LGV Paris-Rhin-Rhône en 2007 ;
- Elargissement plus récemment de l'A36 à 2x3 voies.

Constituée de plusieurs îlots avant 1972, elle est depuis exploitée en un îlot unique d'agriculture labourée dite conventionnelle, avec blé, maïs, etc. Elle est parait-il drainée, ce qui parait indispensable pour les cultures en situation inondable.

4.3 Propriétaire et conditions de mise en vente

4.3.1 Ilot 1

Le propriétaire du site est la commune de Bermont. Le site est, en majorité, loué et exploité par la Société civile d'exploitation agricole (SCEA) des Longchamps pour des activités de biométhanisation et d'épandage des digestats sur le site. Les revenus communaux engendrés par la location de ce site s'élèvent à 900 euros annuels.

La parcelle a été acquise par la commune de Bermont à l'issue des travaux de construction de l'A36, au début des années 70. C'est de cette acquisition que date le choix de boiser la pointe nord de la parcelle, isolée de la partie cultivable par un cours d'eau ou fossé, la Morte, qui draine vers la Savoureuse des secteurs inondables situés à l'est, notamment au niveau de la ZA de la Varonne, construite en milieu inondable, en passant sous l'A36, le canal de Montbéliard à la Haute-Saône, et la RD437.

L'exploitant agricole dispose d'un bail rural signé par la commune en 2012 (le bail rural concerne les parcelles ZC69 et ZC70, de part et d'autre du viaduc de la LGV, et qui constituaient auparavant un îlot unique). La réussite des cultures d'hiver y est soumise aux inondations hivernales. Le loyer est d'environ 807 € pour une surface louée totale de 6,76 ha, soit le loyer maximal autorisé par arrêté préfectoral dans le département. Pour la seule parcelle ZC69, ceci représente un loyer de 628.15 € en 2020.

En complément, la parcelle fait partie du plan d'épandage des digestats du méthaniseur exploité par le preneur du bail, et situé sur la commune voisine d'Andelnans.

Ce mode d'exploitation (traitements phytosanitaires, labour, épandage de digestat, drains agricoles) a probablement un impact négatif sur la qualité des eaux de la nappe phréatique de la Savoureuse, et par conséquent, sur les habitats aquatiques et humides en aval. La plus-value à attendre d'une de ces pratiques est donc importante tant pour la biodiversité que pour les fonctionnalités des zones humides.

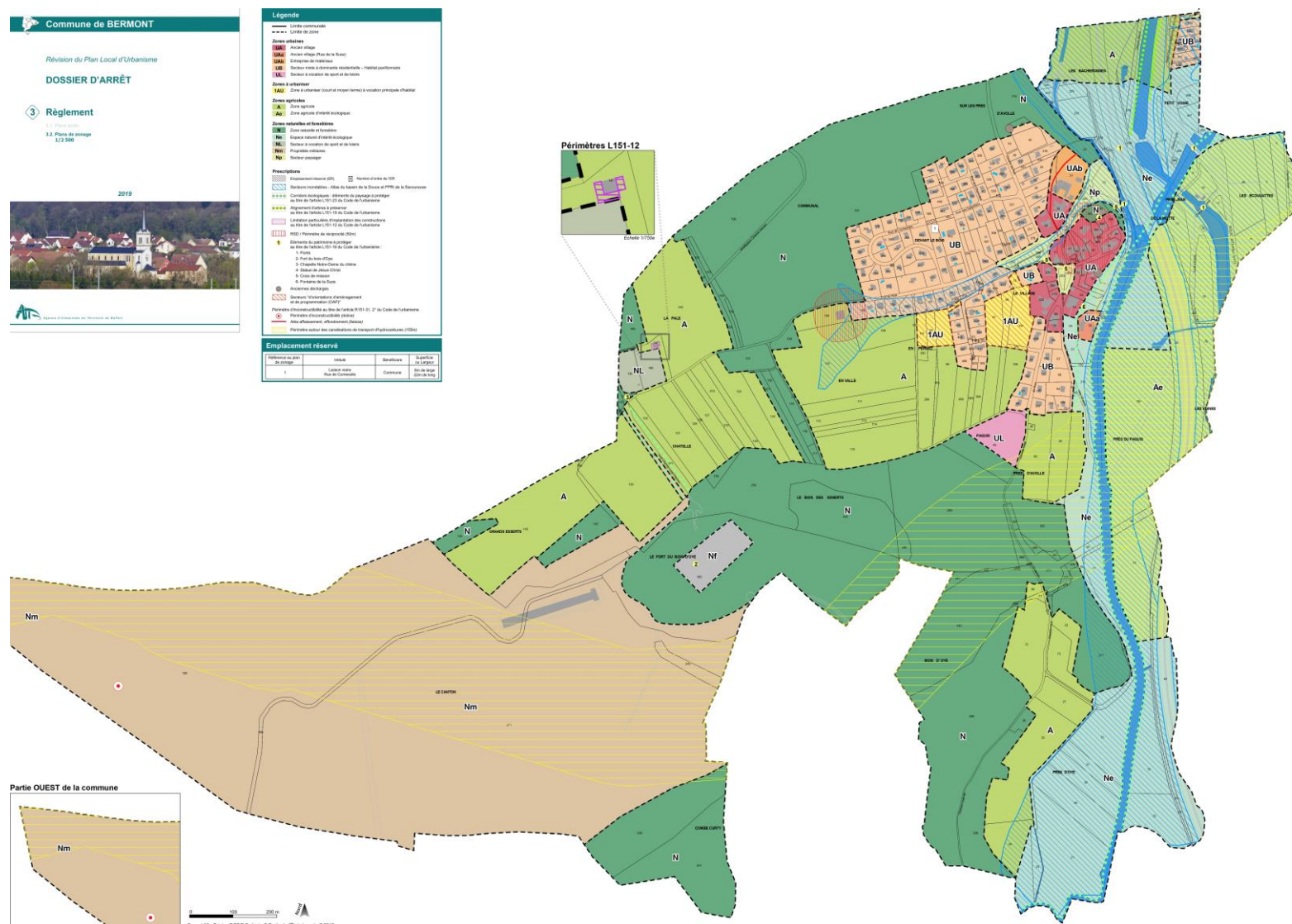


Figure 1 : Plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bermont (source : AUTB)

5 Enjeux environnementaux

5.1 Milieu physique

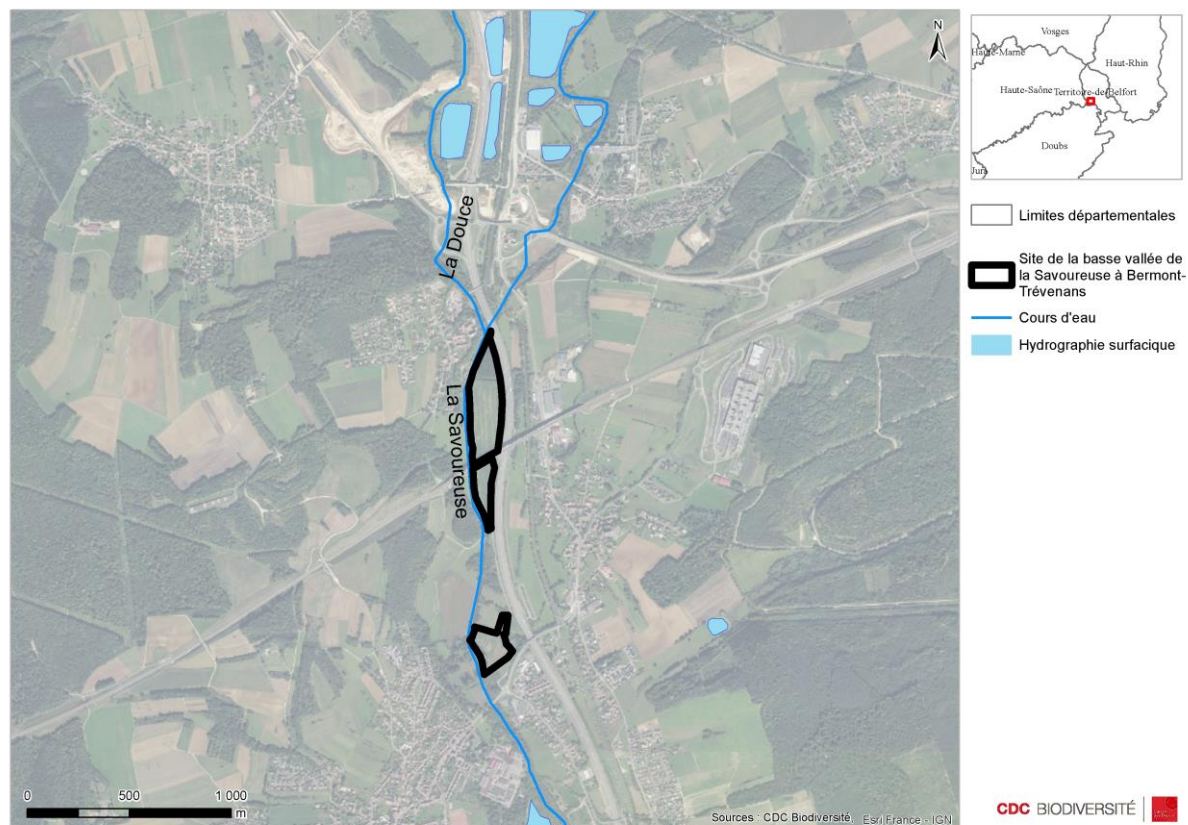
5.1.1 Contexte topographique

Situé sur le plateau, le site est presque plan et a une altitude de 344 m (au nord) à environ 335 m (au sud).

5.1.2 Contexte hydrographique

Le site fait partie dans son intégralité du SAGE de l'Allan. Ce SAGE couvre le bassin versant hydrographique de l'Allan et de ses affluents sur le territoire français. On distingue 4 sous-bassins versants dont « la Savoureuse » dont fait partie le site de Bermont.

L'îlot 1 jouxte deux cours d'eau, la Savoureuse et la Douce tandis que l'îlot 2 jouxte la Savoureuse. Plusieurs plans d'eau douce permanente sont également présents au nord (à environ 850 m) et au sud-est (à environ 1.7 km).



Carte 4 : Contexte hydrographique du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans

Dans le cadre du PLU de la commune de Bermont, une expertise Zones Humides a été effectuée.

« Deux recensements des zones humides ou potentiellement humides existent :

- Les zones humides de plus de 1 ha inventoriés par la DREAL (ex-DIREN Franche-Comté),
- Les zones potentiellement humides ayant fait l'objet d'une cartographie par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort (CD 90).

Recensement des zones humides de plus de 1 ha

Les zones humides de plus de 1 ha, inventoriées et zonées à l'échelle du 1/25 000e par la DREAL et ce depuis maintenant plus d'une dizaine d'années (1988-2002). La DREAL Bourgogne-Franche-Comté précise que « les documents sont provisoires et sont donc sujets à évolution ». Aucune zone humide relevée par la DREAL n'est située sur les zones d'études. En revanche, des prairies, cultures, boisements et plantations humides sont identifiés plus à l'est. Leur présence est directement liée à la Savoureuse. Les zones d'étude sont localisées à un niveau topographique plus haut (environ 20 m), et a priori non favorable à la présence de zones humides. La zone d'étude n'est concernée par aucune zone humide de plus de 1 ha. »

Le site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans, d'après le zonage des zones humides effectué par la DREAL de Franche Comté, est considérée comme une zone humide de plus de 1 ha. La partie sud de l'ilot 1 est occupée par des cultures et prairies artificielles en zone humide, ainsi que par une forêt humide de bois tendre à l'ouest, correspondant aux rives de la Savoureuse. Plus au nord se trouve une plantation en zone humide, bordée au sud par une forêt humide de bois tendre.

La partie agricole de la parcelle est plate (pente de 0,35%), à une altitude d'environ 337 m. Elle est régulièrement inondée par la Savoureuse. La partie forestière, plus au nord, avec une altitude entre 337,80 m et 338,65 m, est environ 1 m au-dessus du niveau topographique de la partie agricole, et est donc moins inondable, même si elle reste probablement humide sur sa plus grande partie. Ces deux parties alimentent donc la nappe alluviale de la Savoureuse par l'infiltration des eaux de pluie et de crue.

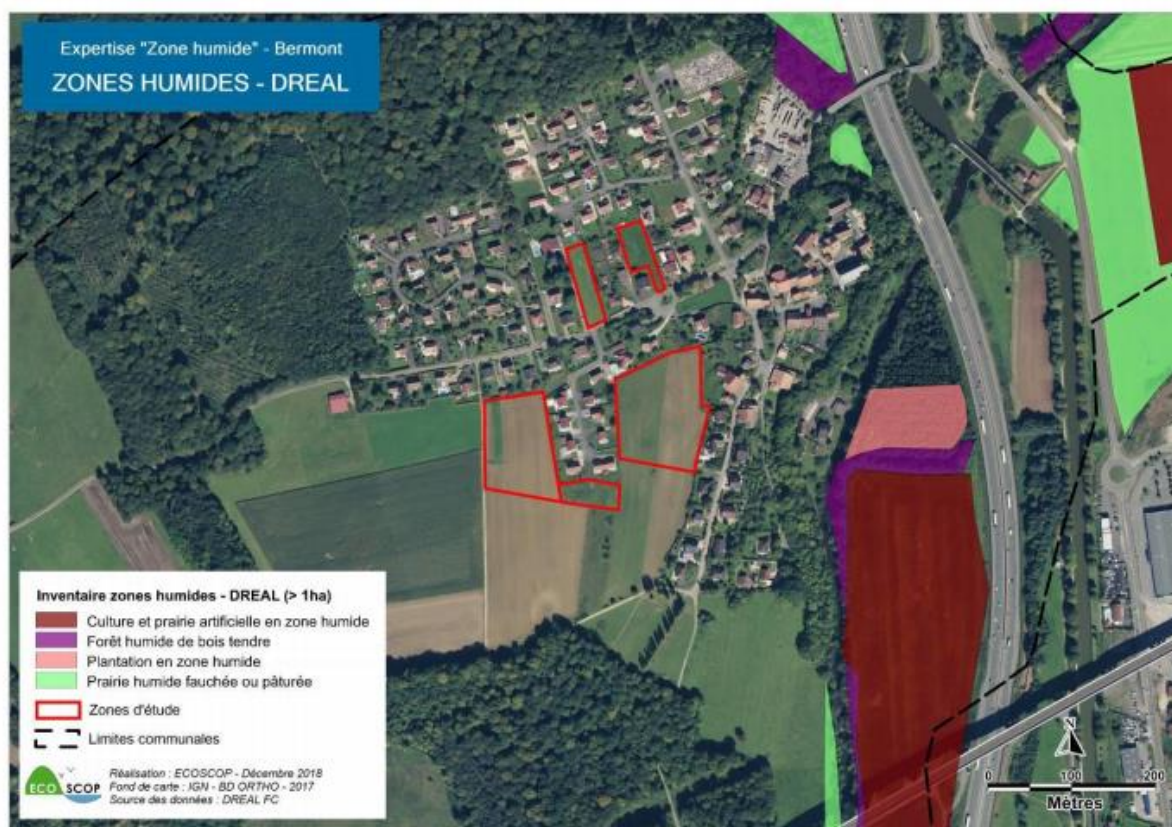


Figure 2 : Inventaire des zones humides de la DREAL (source : PLU de Bermont)

« Les zones potentiellement humides ayant fait l'objet d'une cartographie par le CD90

Ce travail est basé sur les résultats de diverses études de zones humides, des bases de données agricoles (sols hydromorphes), la cartographie DREAL, la topographie (zones dépressionnaires), etc. Les espaces éventuellement identifiés comme potentiellement humides doivent être confirmés par des relevés de terrain.

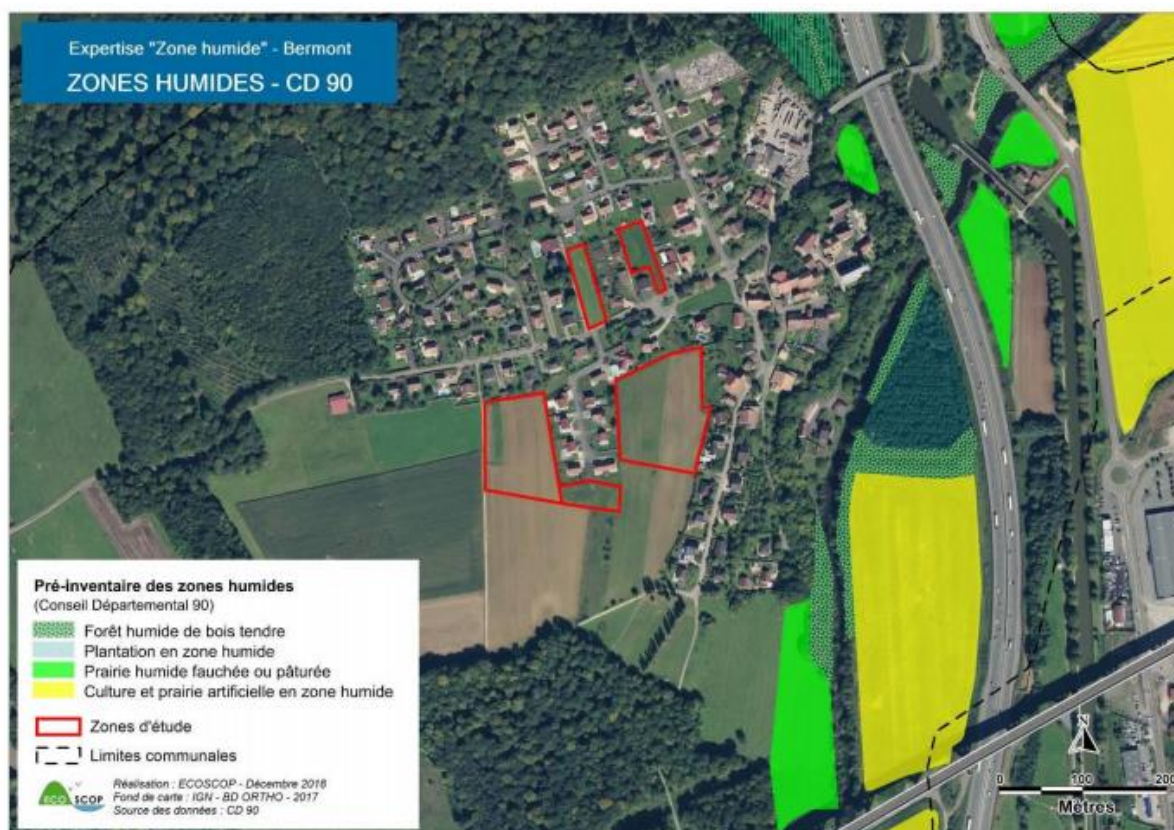


Figure 3 : Pré-inventaire des zones humides par le Conseil Départemental du 90 (source : PLU de Bermont)

Les espaces repérés par le CD90 englobent des superficies beaucoup plus importantes que les cartographies proposées par la DREAL. Elles incluent notamment des surfaces de prairies humides et de boisement humides plus importantes autour de la Savoureuse. Les zones d'étude ne sont pas concernées par les zones humides identifiées dans le pré-inventaire. Elles en sont proches mais sont déconnectées des phénomènes à l'origine de ces zones humides (situation de plateau). »

Le pré-inventaire des zones humides effectué par le Conseil Départemental du 90 correspond aux résultats de la DREAL. A noter toutefois l'absence de la plantation en zone humide au nord du site, ainsi que la présence d'une forêt humide de bois tendre plus au nord, jusqu'à la jonction entre la Savoureuse et la Douce.

L'étude des tronçons prioritaires du SAGE Allan, réalisée par l'Etablissement Public Territorial du bassin Saône & Doubs (E.P.T.B.) indique que la confluence entre La Savoureuse et La Douce, située au nord du site, est caractérisée par des paramètres physico-chimiques de très bon à moyen (nutriment) en 2016 (Température de l'eau, bilan de l'oxygène, acidification et nutriment), pas de polluants spécifiques et un état écologique de moyen à médiocre. La dégradation de la qualité physico-chimique semble liée à l'apports en nutriments issues des stations d'épurations et de rejets diffus en aval de Belfort.

Le site de Bermont est également sous l'influence de l'ouvrage de prise d'eau de l'usine Hendrickson (fabrication d'équipements automobiles).

Les enjeux sont ainsi liés à la qualité chimique de l'eau, ainsi qu'à l'homogénéisation des écoulements et des habitats, la surlargeur du lit mineur et les contraintes latérales. Une rupture de la continuité écologique avec un effet « plan d'eau » est également présente. L'E.P.T.B. propose des actions de réduction des apports en nutriments, une restauration de la continuité écologique et la réduction de l'effet plan d'eau, ainsi que la diversification des écoulements et des habitats. Ces résultats seraient obtenus en effaçant l'ouvrage de prise d'eau de l'usine Hendrickson et en modifiant la géométrie du lit mineur/moyen ou par l'aménagement d'un ouvrage de franchissement piscicole.

5.2 Patrimoine naturel

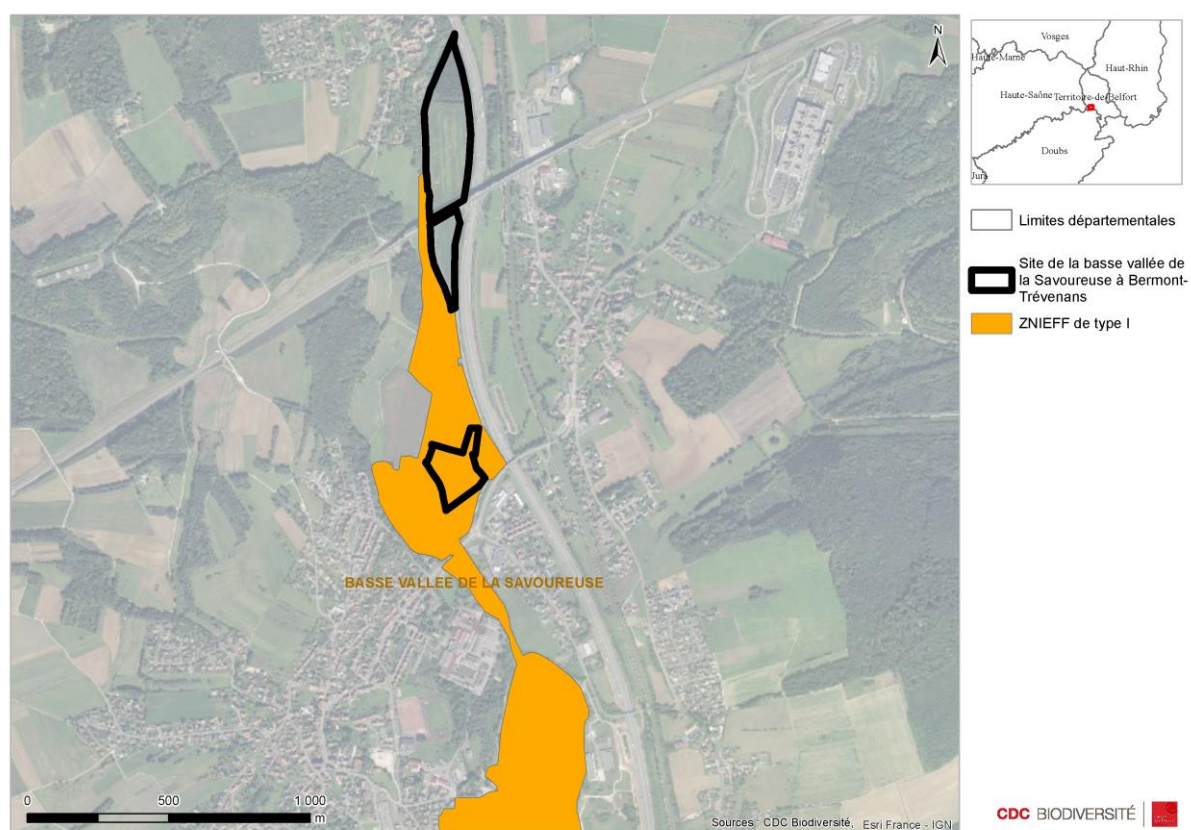
5.2.1 Zonages réglementaires

Aucun zonage réglementaire n'entrecoupe le site. Les zonages réglementaires se situant dans un rayon de 10 km autour du site sont présentés en Annexe.

5.2.2 Zonages d'inventaires

Seule une ZNIEFF de type I entrecoupe le site. Les zonages d'inventaire se situant dans un rayon de 10 km autour du site sont présentés en Annexe.

La ZNIEFF de type I « Basse vallée de la Savoureuse » entrecoupe l'ilot 1 partiellement et l'ilot 2 dans son intégralité.



Carte 5 : Localisation de la ZNIEFF "Basse vallée de la Savoureuse" au regard du site

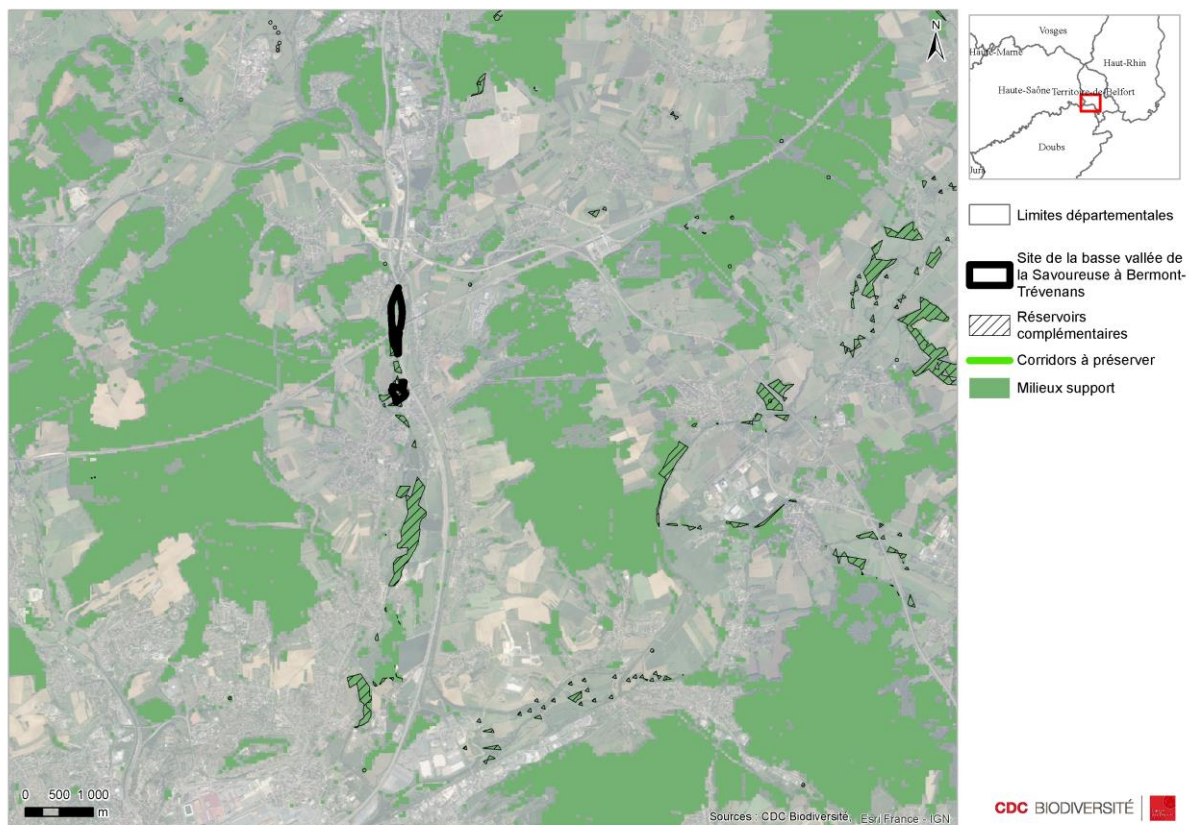
5.2.3 Réseaux écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Franche-Comté a été adopté en 2015.

Le site fait partie, selon les entités paysagères définies dans le cadre des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats, du complexe d'habitats du « Pays de Montbéliard-Belfort ».

5.2.3.1 Sous-trame des forêts

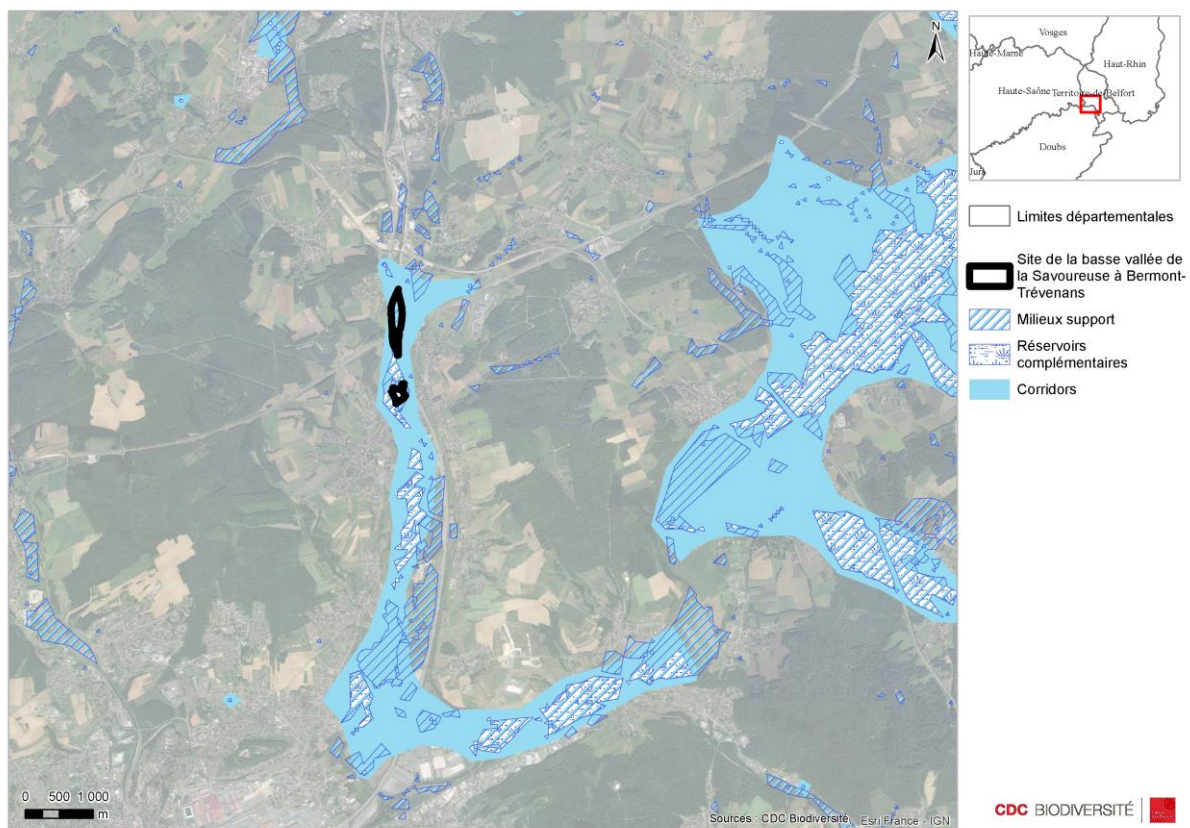
Plusieurs réservoirs forestiers de biodiversité sont présents au sud du site. Le site s'insère dans une matrice de milieux supports de biodiversité, la partie nord du site constituant un de ces milieux.



Carte 6 : Sous-trame des forêts - Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Franche-Comté (2015)

5.2.3.2 Sous-trame des zones humides

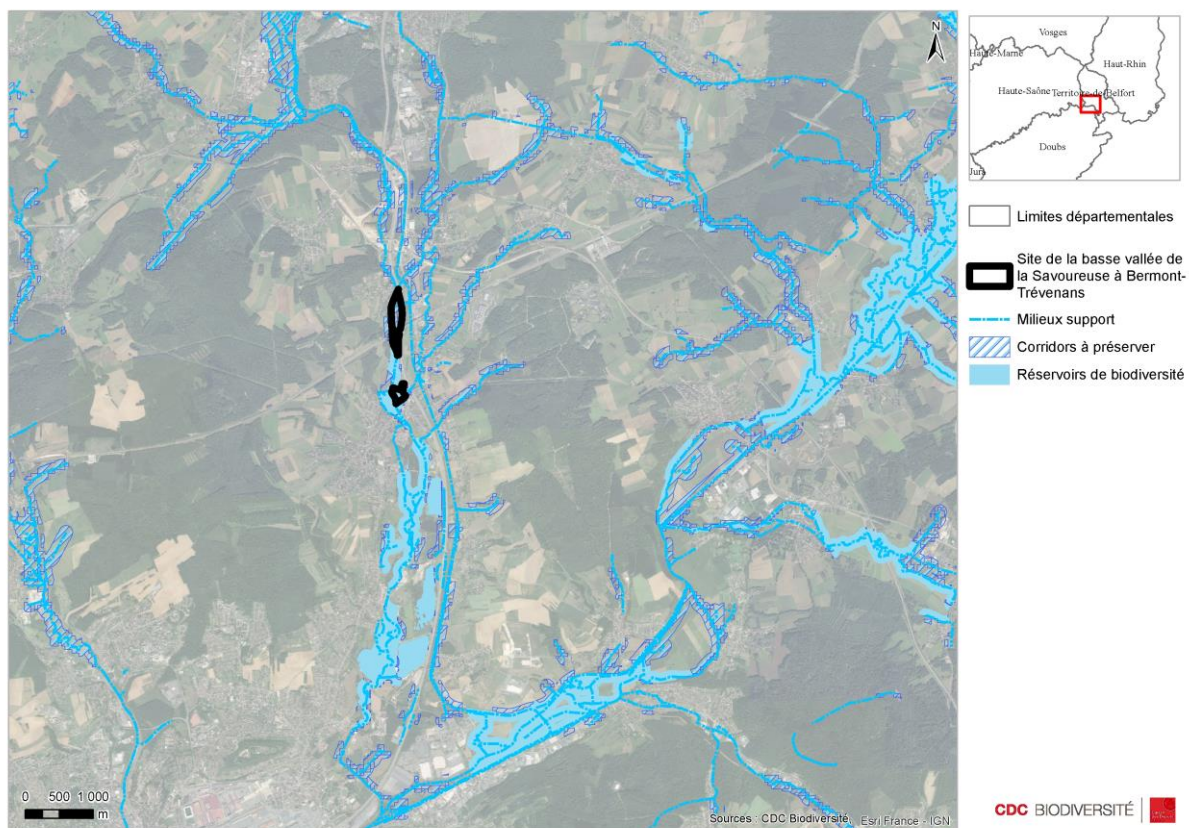
Le site est inclus dans un corridor de zones humides reliant une série de réservoirs de biodiversité secondaires. Plusieurs milieux supports de biodiversité inféodée aux zones humides sont également présents, le site faisant partie d'un de ces milieux dans sa grande majorité.



Carte 7 : Sous-trame des zones humides - Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Franche-Comté (2015)

5.2.3.3 Sous-trame des milieux aquatiques

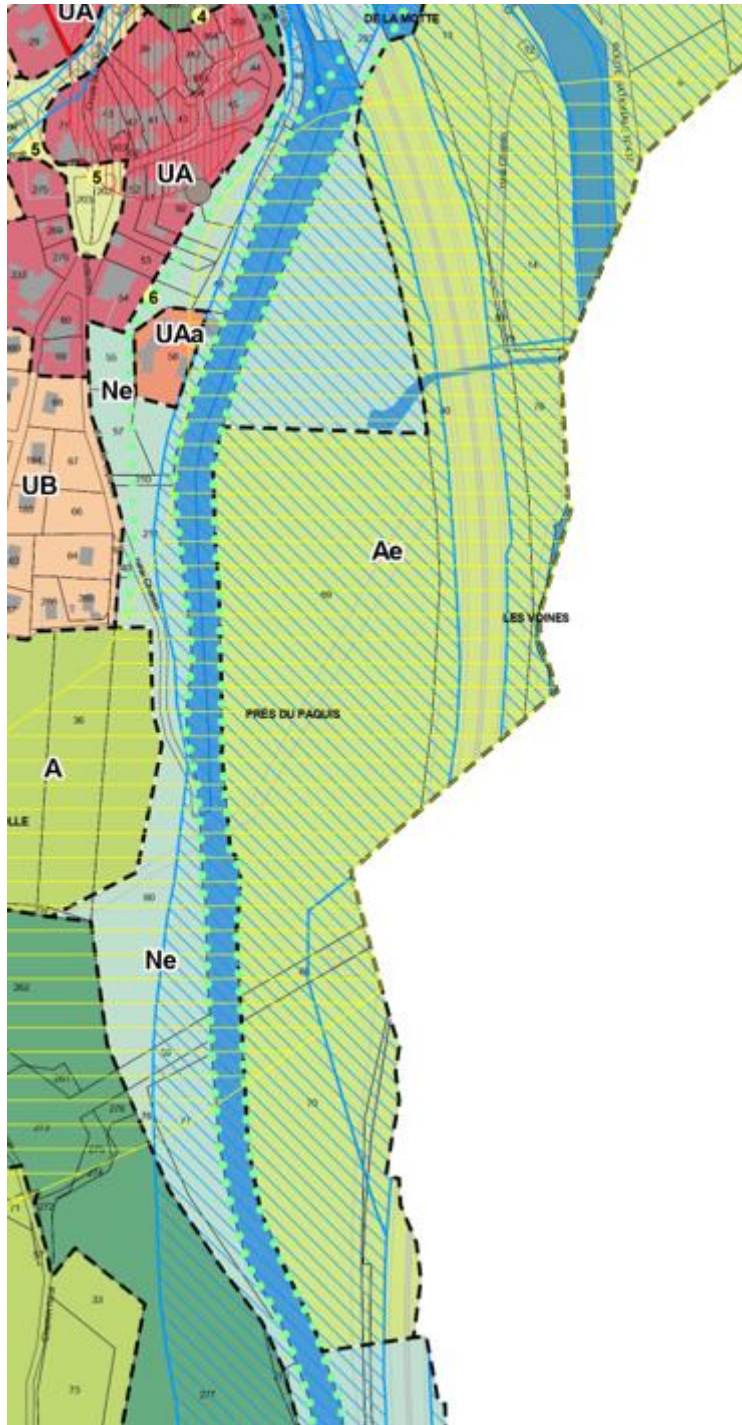
De nombreux réservoirs de biodiversité et corridors sont présents autour du site. Une grande partie du site est, au regard du SRCE, un corridor de zones humides à préserver ainsi qu'un milieu support à la biodiversité inféodée à ces zones. La Savoureuse, qui longe le site à l'ouest, est considérée comme un corridor écologique à restaurer.



Carte 8 : Sous-trame des milieux aquatiques - Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Franche-Comté (2015)

5.2.4 Occupation des sols

Selon le PLU de Bermont, le site est composé d'une zone agricole d'intérêt écologique au sud, et d'un espace naturel d'intérêt écologique au nord.



Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone

Zones urbaines

- UA Ancien village
- UAa Ancien village (Rue de la Suze)
- UAAb Entreprise de matériaux
- UB Secteur mixte à dominante résidentielle – Habitat pavillonnaire
- UL Secteur à vocation de sport et de loisirs

Zones à urbaniser

- 1AU Zone à urbaniser (court et moyen terme) à vocation principale d'habitat

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ae Zone agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

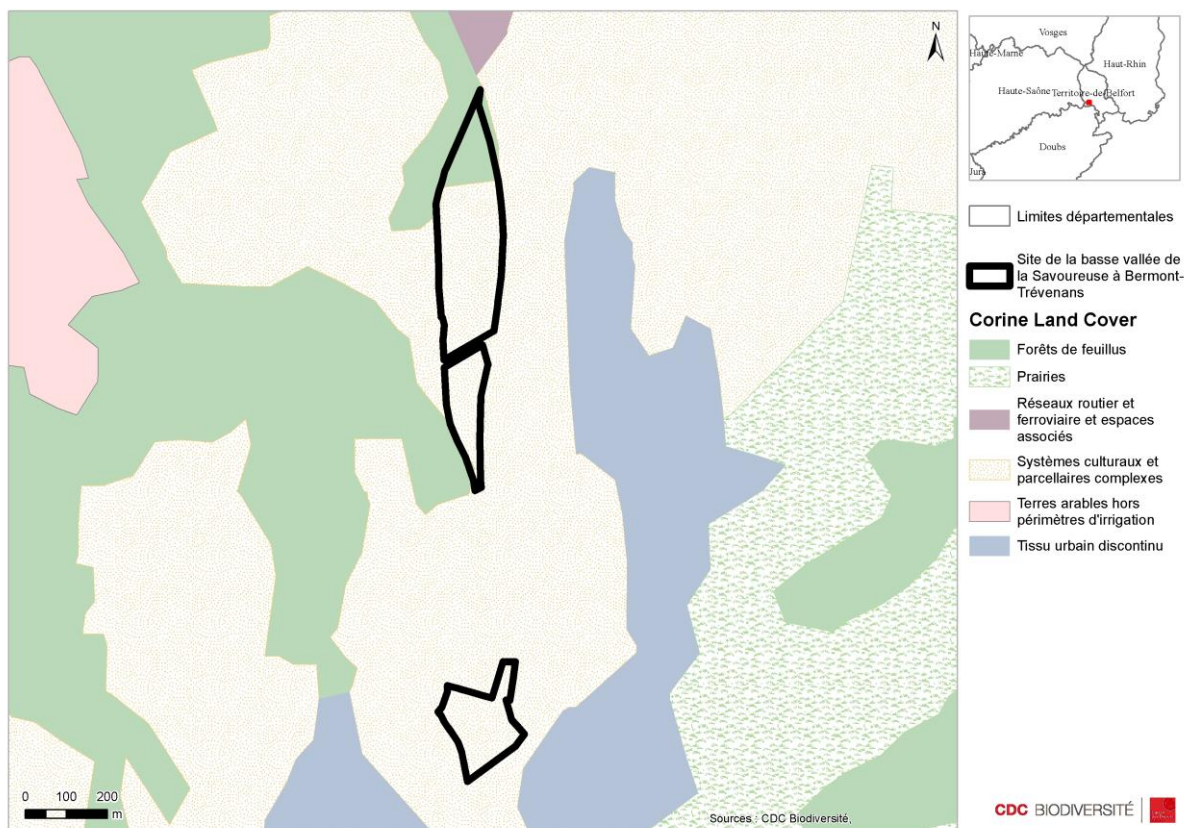
- N Zone naturelle et forestière
- Ne Espace naturel d'intérêt écologique
- NL Secteur à vocation de sport et de loisirs
- Nm Propriétés militaires
- Np Secteur paysager

Prescriptions

- Emplacement réservé (ER) [] Numéro d'ordre de l'ER
- Secteurs inondables - Atlas du bassin de la Douce et PPR de la Savoureuse
- Corridors écologiques - éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L.151-12 du Code de l'urbanisme
- RSO / Périmètre de réciprocity (50m)
- 1 Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :
 - 1- Ponts
 - 2- Fort du bois d'Oye
 - 3- Chapelle Notre-Dame du chêne
 - 4- Statue de Jésus-Christ
 - 5- Croix de mission
 - 6- Fontaine de la Suze
- Anciennes décharges
- Secteurs "orientations d'aménagement et de programmation (OAP)"
- Périmètre d'inconstructibilité au titre de l'article R151-31, 2° du Code de l'urbanisme
- Périmètre d'inconstructibilité (stolne)
- Alia affaissement, effondrement (falaise)
- Périmètre autour des canalisations de transport d'hydrocarbures (155m)

Emplacement réservé

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Liaison viaire Rue de Comessole	Commune	8m de large 22m de long



Carte 9 : Occupation du site de la basse vallée de la Savoureuse à Bermont-Trévenans (Corine Land Cover)

Selon Corine Land Cover, le site se compose d'une forêt de feuillus au nord et de systèmes culturaux.

Les photographies aériennes historiques de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) permettent de retracer l'évolution de l'occupation du sol.





Entre 1950 et 1965, le site semble être constitué dans son intégralité de zones cultivées (Figure 4 à droite). La ripisylve de La Savoureuse semble peu développée.



Figure 4 : Comparaison entre une photographie aérienne de 2020 (à gauche) et une image aérienne prise entre 1950 et 1965 (à droite)

Puis, entre 2000 et 2005, la partie nord du site se referme et laisse place à un milieu plus herbacé ou arbustif. La ripisylve de la Savoureuse s'est également développée (Figure 5, à droite).



Figure 5 : Comparaison entre une photographie aérienne de 2020 (à gauche) et une image aérienne prise entre 2000 et 2005 (à droite)

Enfin, entre 2006 et 2010, l'occupation semble similaire à l'actuelle (Figure 6, à droite).



Figure 6 : Comparaison entre une photographie aérienne de 2020 (à gauche) et une image aérienne prise entre 2006 et 2010 (à droite)

5.3 Contexte social et industriel

5.3.1 Contexte social

Le site ne semble pas faire l'objet d'un attrait récréatif. La parcelle ZC69 est difficile d'accès depuis le village de Bermont, situé de l'autre côté de la Savoureuse. Elle est accessible par le sud, par un chemin agricole longeant l'autoroute depuis le rond-point de l'Intermarché à Trévenans, qui s'arrête au viaduc de la LGV qui constitue sa limite sud. Aucun chemin empierré ne permet d'atteindre la partie nord boisée

de la parcelle. Un chemin de défrètement longe la Savoureuse et rejoint un gué aménagé pour traverser la Morte.

Du fait de l'éloignement et des difficultés d'accès, la parcelle n'est fréquentée que par l'exploitant agricole, les forestiers et, éventuellement, les pêcheurs. Une maison de Bermont située sur la rive droite de la Savoureuse dispose d'une vue sur la parcelle.

5.3.2 Contexte industriel

Les données BASOL et BASIAS du BRGM ne recensent aucun site pollué, sol pollué ou activité potentiellement source de pollution à proximité du site.

6 Annexes

6.1 Zonages réglementaires

6.1.1 Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Le site se situe à environ 2.2 km au nord de la zone « **FR3800882 - BASSE VALLÉE DE LA SAVOUREUSE** » soumise à un APB émis en 2015. La qualité écologique de l'ensemble biologique de cette zone est soulignée par la présence permanente ou temporaire de près de 150 espèces animales dont certaines, d'intérêt majeur, sont révélatrices de la bonne qualité fonctionnelle de l'ensemble "milieux terrestres et aquatiques", développée du chenal central de la Savoureuse aux activités humaines périphériques.

Espèces déterminantes :

- **Avifaune** : Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Milan noir (*Milvus migrans*), Pic cendré (*Picus canus*) ;
- **Chiroptères** : Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- **Lépidoptères** : Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- **Reptiles et Amphibiens** : Orvet (*Anguis fragilis*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), lézard des souches (*Lacerta agilis*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) ;
- **Flore** : Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), Trèfle strié (*Trifolium striatum*) ;
- **Piscifaune** : Chabot (*Cottus gobio*), Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), Truite fario (*Salmo trutta*).

Le site se situe également à environ 5 km au nord de la zone « **FR3800141 - Grottes et galeries de mines** » soumise à un APB émis en 1990. Cet arrêté concerne la protection de 26 cavités (des mines, des puits et des grottes), nécessaire à la survie d'une importante population de chiroptères, ainsi qu'à leur reproduction et à leur repos. Le site concerné est le Site N°2 « Puits de mine de Bussurel ».

6.1.2 Parc Naturel Régional (PNR)

Le site se situe à environ 9.5 km au sud du PNR « **FR8000006 - Ballon des Vosges** ». Le massif forestier couvre les deux tiers du territoire du parc, le tiers restant étant couvert par les hautes chaumes (prairies d'altitude), les tourbières, les cirques glaciaires, les falaises rocheuses, les éboulis, les lacs et autres rivières s'entremêlent dans une rare harmonie.

6.1.3 Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Le site se situe à environ 4.2 km au nord de la RNR « **FR9300019 – Basse Vallée de la Savoureuse** » classée en 2008. Le site concerne la rivière Savoureuse, une partie de son lit majeur, en amont de sa confluence avec l'Allan. Il s'agit d'une zone de contact entre les plateaux tertiaires de Haute-Saône et les avant-monts de calcaire jurassique. Le site accueille aussi bien des animaux caractéristiques des zones humides que des prairies sèches. La RNR de la Basse Savoureuse abrite 35 espèces d'oiseaux nicheurs protégées propres au milieu alluvial humide dont notamment le Pic cendré (*Picus canus*), le Milan Noir (*Milvus migrans*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*). Au sein de ce site protégé, on observe des Lézards des souches (*Lacerta agilis*) et également la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) typiques des milieux secs, le papillon Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), espèce liée à une oseille et protégée au niveau national, participe à la diversité des insectes observables sur le site.

6.1.4 Zones Natura 2000

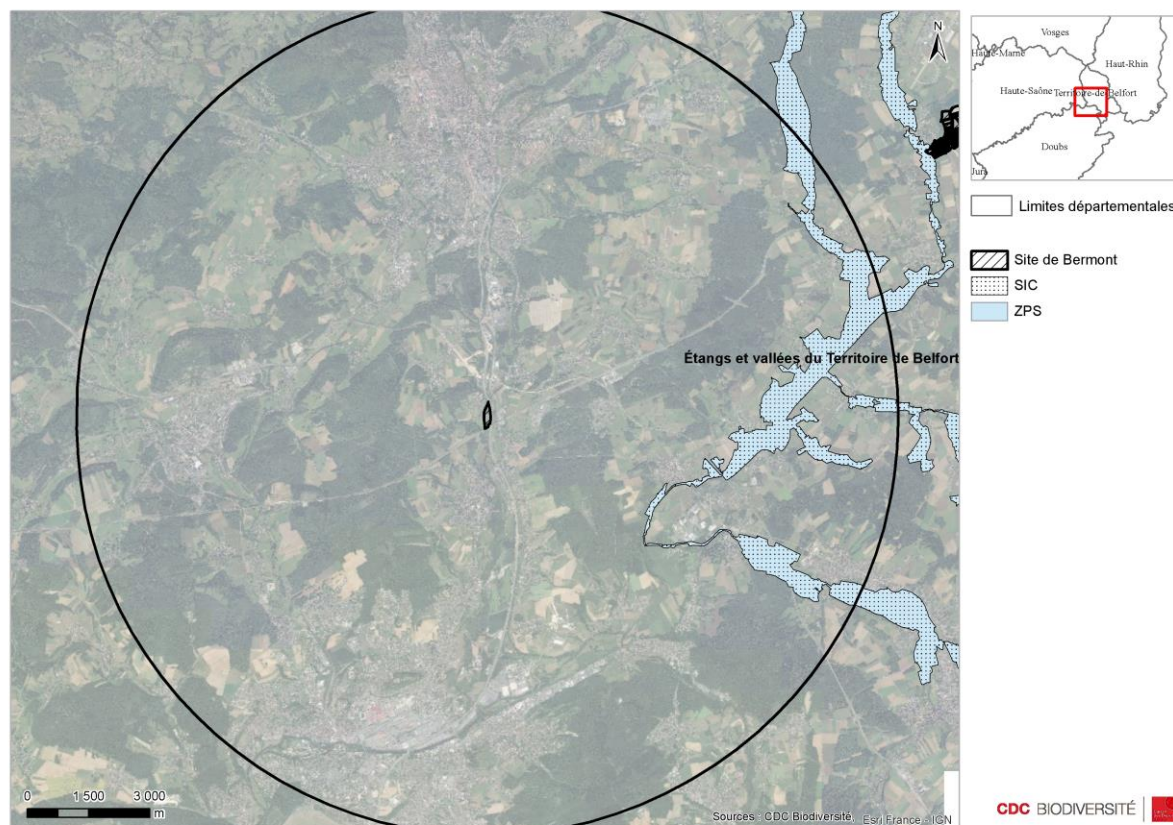
La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « **FR4312019 – Étangs et Vallées du Territoire de Belfort** » s'étend au nord et au nord-est du site, à environ 4.6 km. Ce site de la Directive Oiseaux s'impose comme

un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône.

Espèces visées à l'Article 4 de la directive 2009/147/CE :

- **Avifaune** : Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic mar (*Dendrocops medius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Héron pourpré (*Ardea purpurea*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Falco peregrinus, Porana porzana, Grus grus, Philomachus pugnax, Numenius arquata, Tringa glareola

Ce site est également classé en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sous le nom « **FR4301350 – Étangs et Vallées du Territoire de Belfort** ».

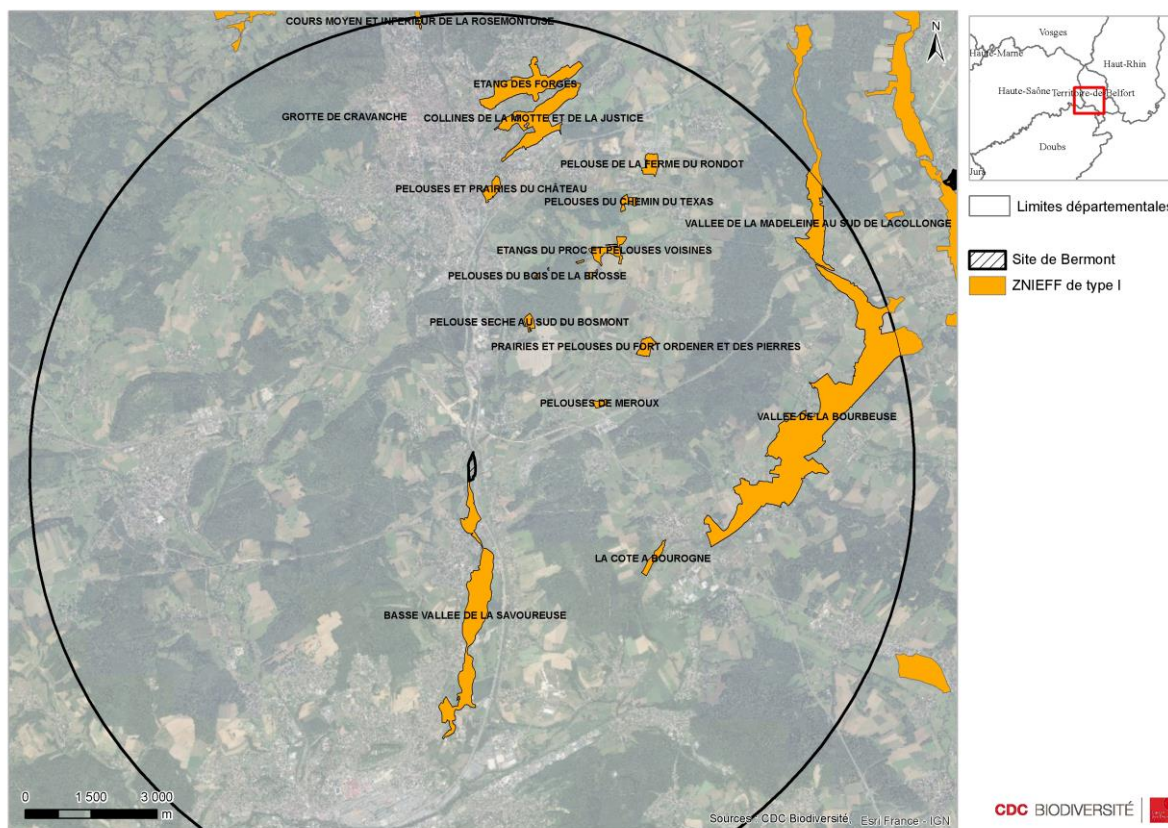


Carte 10 : Localisation des zones Natura 2000 au sein d'un rayon de 10 km autour du site.

6.2 Zonages d'inventaire

6.2.1 ZNIEFF de type I

Dans un rayon de 10 km autour du site se trouvent **16 ZNIEFF de type I**.



Carte 11 : Localisation des ZNIEFF de type I au sein d'un rayon de 10 km autour du site de Bermont

Cinq ZNIEFF de type I se situent dans un rayon de 5 km. Ces zones sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Code	Distance au site de Bermont	Description synthétique	Espèces déterminantes
Au sein du site de Bermont				
Basse Vallée de la Savoureuse	430013662	/	<p>Cette ZNIEFF entrecoupe une partie du site au sud.</p> <p>Cet espace bénéficie partiellement d'un statut de réserve naturelle régionale et un arrêté de protection de biotope s'applique. La rivière La Savoureuse coule lentement dans une large plaine alluviale pour finalement rejoindre l'Allan après un parcours de 40 km. A partir de Bermont, la vallée présente un écosystème particulièrement riche où se juxtaposent, de façon interdépendante, des biotopes variés influencés par le jeu de la dynamique alluviale et de la présence de la nappe : groupements pionniers de grèves, forêts hygrophiles (saulaies, aulnaies-frênaies), prairies humides s'organisant en ceintures successives. Les groupements à renouée poivre-d'eau se localisent en bordure immédiate de la rivière, sur les bancs de graviers émergés quelques mois dans l'année en période d'étiage. Bien que pauvre en espèces, ce groupement est remarquable car très spécialisé et caractéristique. Les alluvions grossières à inondations répétées montrent une saulaie arbustive, relayée, sur les terrasses légèrement supérieures, par une saulaie arborescente à saule blanc. L'aulnaie-frênaie occupe la levée alluvionnaire limono-argileuse à période d'inondation brève. Le groupement à sagittaire et rubanier se localise dans les dépressions humides sur alluvions argileuses et la prairie pâturée humide à laîche hérissée occupe les sols plus ou moins mouilleux.</p>	<p>Avifaune : Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>), Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ;</p> <p>Reptiles et amphibiens : Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>), Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)</p> <p>Odonates : Grand æschne (<i>Aeshna grandis</i>), Libellule fauve (<i>Libellula fulva</i>) ;</p> <p>Lépidoptères : Comma (<i>Hesperia comma</i>), Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>), Hespérie de la mauve (<i>Pyrgus malvae</i>) ;</p> <p>Piscifaune : Truite de rivière (<i>Salmo trutta fario</i>).</p>
Entre 0 et 5 km				
Pelouses de Meroux	430220019	3.2 km au nord-est	<p>A Méroux, un petit secteur de pelouse sur marnes, type de végétation rare à l'échelle départementale apparaît ici comme un îlot de nature au milieu d'un secteur très anthropisé où les cultures dominent le paysage. Elle présente différents faciès (érodés ou plus ou moins denses) avec des zones de fruticées (formations arbustives).</p>	<p>Lépidoptères : Comma (<i>Hesperia comma</i>) ;</p> <p>Flore : Passerine annuelle (<i>Thymelaea passerina</i>).</p>
Pelouse sèche au sud du Bosmont	430220021	3.3 km au nord	<p>La description écologique de la zone est similaire à la ZNIEFF « Pelouses de Meroux » ci-dessus.</p>	<p>Avifaune : Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ;</p> <p>Flore : Digitale glabre (<i>Digitaria ischaemum</i>), Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), Grand Polycnème (<i>Polycnemum majus</i>), Passerine annuelle (<i>Thymelaea passerina</i>), Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) ;</p> <p>Reptiles : Coronelle lisse (<i>Cornella austriaca</i>).</p>

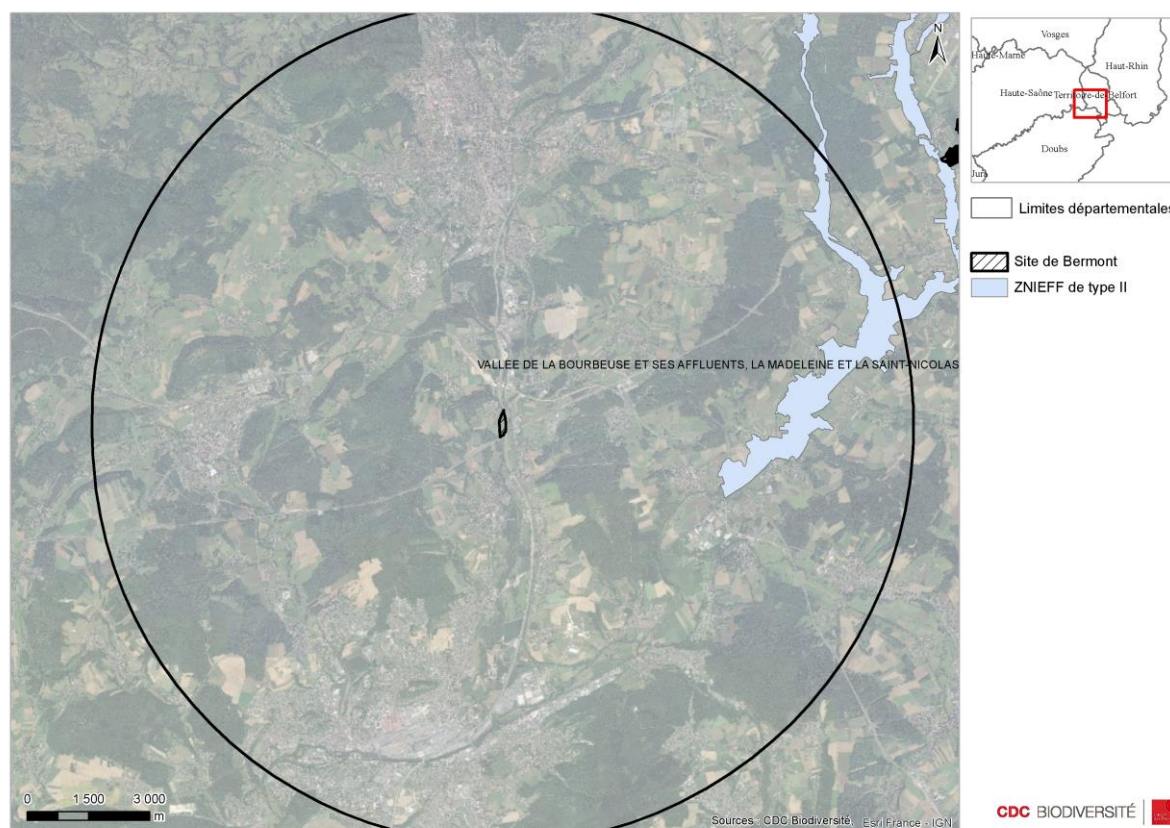
Pelouses du Bois de la Brosse	430010413	4 km au nord	Le bois de la Brosse occupe une relief légèrement accidenté marqué par une topographie variée, faisant alterner les pentes douces à moyennes, des zones de plateau, des bas de versants et des fonds peu marqués. Sur le haut du plateau, les arbres sont plutôt rabougris par rapport au reste de la forêt et il en est de même pour les versants exposés au nord. Dans les autres secteurs, la forêt, du type chênaie - charmaie est généralement de belle venue, la composition floristique évoluant selon que l'on se situe sur des sols superficiels (bien diversifiée) ou sur les pentes aux sols plus acides (cortège floristique appauvri d'une chênaie - hêtraie).	<p>Lépidoptères : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) ;</p> <p>Flore : Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>), Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>), Passerine annuelle (<i>Thymelaea passeria</i>).</p>
Prairies et pelouses du Fort Ordener et des Pierres	430020337	4.5 km au nord-est	La zone englobe un ensemble bien diversifié de formations prairiales occupant un flanc de coteau en pente douce orienté à l'est et présentant un gradient d'humidité croissant du sud au nord. Les associations herbacées se déclinent selon la nature du sous-sol, la disponibilité en eau et la topographie. Elles comprennent des prairies de fauche mésophiles relativement sèches sur substrat marneux et des groupements humides et paratourbeux, en fond de cuvette, au nord.	<p>Lépidoptères : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) ;</p> <p>Flore : Trèfle étalé (<i>Trifolium patens</i>), Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>).</p>
La Côte à Bourogne	430220018	4.5 km au sud-est	La Côte se distingue par la présence de pelouses sèches (mésobromion), milieux très rares dans le Territoire de Belfort (il en resterait moins de 50 ha actuellement) et ont la particularité d'être juxtaposées aux prairies humides de la Bourbeuse prenant appui sur le coteau.	<p>Lépidoptères : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Comma (<i>Hesperia comma</i>), Hespérie de la mauve (<i>Pyrgus malvae</i>), Hespérie du Chiendent (<i>Thymelicus acteon</i>) ;</p> <p>Flore : Marguerite de la Saint-Michel (<i>Aster amelius</i>), Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>).</p>

Dans un rayon de 5 à 10 km autour du site se trouvent 10 ZNIEFF de type I :

- ZNIEFF de type I « **430020335 - Etangs du Proc et pelouses voisines** » à environ 5.2 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430010956 – Vallée de la Bourbeuse** » à environ 5.5 km à l'est ;
- ZNIEFF de type I « **430020338 – Pelouses et prairies du Château** » à environ 6 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430010410 – Pelouses du chemin du Texas** » à environ 6.7 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430010409 – Collines de la Miotte et de la Justice** » à environ 7.4 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430220015 – Pelouses de la Ferme du Rondot** » à environ 7.8 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430010408 – Etang des Forges** » à environ 8.2 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **30220023 – Vallée de la Madeleine au sud de Lacollonge** » à environ 9 km au nord-est ;
- ZNIEFF de type I « **430220022 – Grotte de Cravanche** » à environ 8.5 km au nord ;
- ZNIEFF de type I « **430220027 – Cours moyen et inférieur de la Rosemontoise** » à environ 9.8 km au nord.

6.2.2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II (ZNIEFF de type II)

Une seule ZNIEFF de type II se trouve dans un rayon de 10 km autour du site, « **430020211 – Vallée de la Bourbeuse et ses affluents, la Madeleine et la Saint-Nicolas** », à environ 5.4 km à l'est.



Carte 12 : Localisation des ZNIEFF de type II au sein d'un rayon de 10 km autour du site de Bermont

CDC Biodiversité
102, rue Réaumur
75002 PARIS
T. +33 (0)1 80 40 15 00
contact@cdc-biodiversite.fr

Agence Sud-Est
Bâtiment U1B
1 B Allée du Square
1140 Rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE
T. : +33 (0)4 28 38 06 83

Agence Sud-Ouest
333 boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
T. : +33 (0)5 32 09 07 91